

Toutes nos félicitations! En tant qu'heureux acquéreurs de patios GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ ou DuxxBak™, vous avez fait le bon choix et bénéficiez de notre garantie à vie contre:



- *Les défauts de fabrication*
  - *Les fendillements, fissurations et délaminations*
  - *Les dégâts causés par les termites*
  - *La pourriture, la décomposition fongique, et la moisissure.*
  - *Le changement significatif de couleur et la décoloration*
- 

## Garantie Limitée à Vie

Green Bay Decking, LLC (ci-après dénommé "Fabricant"), garantit que les produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ sont fabriqués à partir de cellulose récupérée (Biodac et cosses de riz) et de polyéthylène à haute densité, sont exempts de défauts de fabrication, ne fissureront pas, ne se fendilleront et ne se délamineront pas, résisteront aux termites, à la pourriture, à la décomposition fongique ou à la moisissure, sous réserve d'une installation et d'un entretien adéquats. La moisissure due à la pollution environnementale et les débris peuvent apparaître à la surface de votre patio, sans l'endommager. Cette moisissure se nettoie à l'aide de produits ménagers doux ou de produits d'entretien spécialisés et d'une brosse en nylon. Assurez-vous de tester les produits sur une petite surface avant de procéder au nettoyage de la surface complète. Des instructions complémentaires sur le nettoyage et l'entretien de votre surface sont disponibles sur [www.GreenBayDecking.com](http://www.GreenBayDecking.com).

**Les produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ sont conçus pour résister à l'exposition prolongée au soleil et à l'usure du temps et vous offriront complète satisfaction pour les années à venir. Il faut cependant s'attendre à une décoloration naturelle due à l'exposition aux rayons ultraviolets. La fine couche lubrifiante en surface de tous les patios s'estompera progressivement après les quatre premiers mois, révélant ainsi la teinte désirée. La décoloration est définie comme significative lorsque le changement de couleur est supérieur à cinq Delta E (CIE L\*a\*B\*) selon ASTM D2244, pour les 4 couleurs de base de Green Bay Decking. La décoloration est considérée comme significative pour TerrainDeck™ et I.Dekk Terrain™ lorsqu'un changement de couleur persiste au delà des 4 premiers mois d'exposition aux rayons ultraviolets. Il incombera à l'acheteur de fournir une facture ainsi qu'une preuve documentée du degré de changement de couleur.**

LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT AU TITRE DE CETTE GARANTIE EST LIMITÉE AU REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX GEODECK™, TERRAINDECK™, IDEKK™, IDEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™ OU AU REMBOURSEMENT À LA DISCRÉTION DU FABRICANT. LES 10 PREMIÈRES ANNÉES SONT POUR CELA CALCULÉES SANS PRORATA ET LES 15 ANNÉES SUIVANTES SONT CALCULÉES SUR UNE BASE DE DÉPRÉCIATION LINÉAIRE. APRÈS LA 25<sup>ÈME</sup> ANNÉE, LA GARANTIE CONTINUE AU TAUX APPLIQUÉ PENDANT LA 25<sup>ÈME</sup> ANNÉE. Le seul recours possible pour l'acheteur, que ce soit en vertu du contrat, de la garantie, du délit civil ou de la responsabilité stricte et découlant de l'utilisation, de l'entreposage ou de la possession des produits du Fabricant, y compris, sans limitation, des allégations que les produits du Fabricant ayant failli à l'usage prévu sous la garantie, doit être mentionné dans la première phrase du présent paragraphe. Pour toute réclamation, l'acheteur initial devra adresser sa réclamation accompagnée du présent

certificat de garantie, de la facture originale indiquant la date d'achat, de preuves photographiques des produits défectueux, ainsi que d'une description détaillée à l'adresse suivante: **Green Bay Decking, LLC. 1518 South Broadway, Green Bay, WI 54304.** Cette nouvelle Garantie Limitée à Vie ne s'applique qu'aux produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ achetés à partir du 1er Juin 2016. Dans les états dans lesquels la Garantie Limitée à Vie est définie comme moins que "à vie", la garantie s'entend comme une garantie limitée à 25 ans.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS AUX PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™ QUI N'ONT PAS ÉTÉ INSTALLÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT ET DE L'ICC (RAPPORT N° ESR-1369, DATÉ DU 1ER MAI 2016 OU PAR LA SUITE). Les instructions d'installation sont disponibles sur [www.GreenBayDecking.com](http://www.GreenBayDecking.com). Cette présente garantie ne couvre pas les défauts découlant de (i) catastrophes naturelles telles que les incendies, la fumée, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, la foudre ou encore l'électricité statique; (ii) les causes extérieures aux produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™, incluant, mais sans s'y limiter, les mauvaises conditions météorologiques; (iii) la négligence, l'abus, la mauvaise utilisation (y compris l'installation, la réparation ou la maintenance inadéquate par un autre que le Fabricant), un entreposage inadéquat des produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ ou tout non respect des consignes d'utilisation définies dans la section "Installation et Entretien" disponible sur [www.GreenBayDecking.com](http://www.GreenBayDecking.com) ou dans les notices fournies avec les produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™; (iv) la modification des produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ non prévue par le Fabricant; (v) le mauvais fonctionnement d'un produit non prévu par le Fabricant dont l'utilisation est faite ou combinée avec les produits GeoDeck™ ou TerrainDeck™; (vi) l'utilisation, la modification ou tout autre traitement des produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ d'une manière non conforme à l'usage prévu; (vii) Les défauts dans les pièces achetées par le Fabricant et revendues par lui sans altération et les effets sur les matériaux achetés qui n'auraient pas pu être découverts lors d'une inspection en usine; (viii) l'exposition à des conditions anormales d'utilisation; (ix) l'usure normale; ou (x) la dilatation ou la contraction. La présente garantie ne couvre pas les défauts de fabrication apparents lors de l'installation ou avant l'installation.

LA GARANTIE DU FABRICANT COUVRE SEULEMENT LES PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™. EN AUCUN CAS, LE FABRICANT NE SERA TENU RESPONSABLE DES COÛTS DE MAIN D'OEUVRE OU AUTRE FRAIS ENGAGÉS PAR L'ACHETEUR OU DES DOMMAGES INDIRECTS, IMMATÉRIELS, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT DU FAIT DE LA FABRICATION, DE LA VENTE OU DE LA MISE À DISPOSITION DES PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™ OU DU FAIT DE LEUR UTILISATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UNE GARANTIE, UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLIT CIVIL, OU AUTREMENT NE POURRA PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT RÉEL PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LES PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™.

L'acheteur reconnaît que les produits GeoDeck™, TerrainDeck™, I.Dekk™, I.Dekk Terrain™ et DuxxBak™ ne sont pas des matériaux de bois de charpente et ne peuvent pas être utilisés comme tels. IL INCOMBE À L'ACHETEUR DE DÉTERMINER SI L'UTILISATION OU LE RECOURS AUX PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBK™ EST ADÉQUAT OU SI LES PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ SONT CONFORMES AUX NORMES DU BÂTIMENT ET DE LA SÉCURITÉ POUR DES

## APPLICATIONS SPÉCIFIQUES.

Il est interdit à toute personne ou entité autre que le Fabricant de fabriquer, et le Fabricant ne sera tenu par aucune déclaration de représentation faite quant à la performance des produits autre que celles contenues dans cette garantie. Cette garantie ne saurait être amendée ou modifiée, exception faite d'un document signé par le Fabricant et l'acheteur.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE QUANT AUX PRODUITS GEODECK™, TERRAINDECK™, I.DEKK™, I.DEKK TERRAIN™ ET DUXXBAK™, Y COMPRIS MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON. Les lois telles qu'elles peuvent être en vigueur à une date donnée dans certaines juridictions peuvent impliquer des garanties ou des conditions qui ne peuvent pas être exclues ou seulement partiellement limitées. La présente garantie doit être lue et interprétée en accord avec les dispositions réglementaires en vigueur. La présente garantie octroie des droits légaux spécifiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits propres à votre état.

Pour activer votre garantie, veuillez compléter dans les 30 jours le formulaire d'enregistrement disponible sur [www.GreenBayDecking.com](http://www.GreenBayDecking.com).

TRANSFERT DE GARANTIE: L'utilisateur est autorisé à transférer la garantie une fois dans les cinq (5) premières années à compter de la date d'activation de la garantie. Le transfert de garantie doit être enregistré sur présentation d'une copie du transfert de propriété à:

Green Bay Decking LLC, 1518 South Broadway, Green Bay WI 54304.

Cette garantie est remise à:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

La Garantie Limitée à Vie GeoDeck, TerrainDeck, I,Dekk, I.Dekk Terrain, and DuxxBak a été révisée et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

